

ACTION URGENTE

DEUX PALESTINIENS JUGÉS DANS LE CADRE D'UN PROCÈS INIQUÉ

Le 8 mars 2020, le Palestinien Mohammed al Khudari, 81 ans, et son fils Hani al Khudari, 48 ans, ont été déférés devant le Tribunal pénal spécial, juridiction saoudienne chargée des affaires liées au terrorisme, dans le cadre d'un procès collectif sur la base de fausses accusations relevant de la législation antiterroriste. Ils ne bénéficient pas de l'assistance d'un avocat. Mohammad al Khudari a besoin de soins médicaux et de traitements adaptés pour son cancer.

PASSEZ À L'ACTION : ENVOYEZ UN APPEL EN UTILISANT VOS PROPRES MOTS OU EN VOUS INSPIRANT DU MODÈLE DE LETTRE CI-DESSOUS

*King Salman bin Abdul Aziz Al Saud
The Custodian of the Two Holy Mosques
Office of His Majesty the King
Royal Court, Riyadh
Arabie saoudite*

Sire,

Le 8 mars 2020, le Palestinien **Mohammed al Khudari** et son fils **Hani al Khudari** ont été déférés devant le Tribunal pénal spécial pour leurs liens présumés avec les autorités de facto du Hamas à Gaza, dans le cadre du procès collectif de 68 personnes. Selon les informations recueillies par Amnesty International, ces deux hommes ont été inculpés d'« appartenance à une entité terroriste » – qui semble être le Hamas. Mohammed al Khudari est également poursuivi pour avoir occupé plusieurs fonctions de direction au sein de cette entité et créé des institutions qui la financent en Arabie saoudite. Il a été représentant officiel en Arabie saoudite de l'autorité de facto du Hamas à Gaza, mais il a démissionné de ses fonctions depuis 10 ans. Hani al Khudari est enseignant dans une université et n'a aucune appartenance politique. Depuis leur arrestation, ces deux hommes ne bénéficient pas de l'assistance d'un avocat. Leur prochaine audience est programmée pour le 5 mai 2020. Amnesty International a constaté que les procès qui se déroulent devant le Tribunal pénal spécial ne sont pas conformes aux normes internationales d'équité et se caractérisent par des violations des droits humains à tous les stades de la procédure.

Mohammed al Khudari et Hani al Khudari ont été arrêtés arbitrairement le 4 avril 2019 et sont restés détenus sans inculpation jusqu'au 8 mars 2020. Ils ont été soumis à une disparition forcée pendant un mois après leur arrestation et détenus au secret et à l'isolement pendant les deux mois qui ont suivi. Un mois après l'arrestation de Mohammed al Khudari, sa femme a reçu un appel téléphonique des autorités de la prison de Dhahban, lui demandant son dossier médical. Deux semaines avant son arrestation, Mohammed al Khudari avait en effet été opéré. Son état de santé suscite de vives inquiétudes car il a été arrêté alors qu'il était soigné pour un cancer. Ces inquiétudes sont renforcées par la pandémie de COVID-19 et la menace particulière qu'elle représente pour les détenus âgés et ceux qui souffrent de problèmes de santé. Mohammed al Khudari est actuellement incarcéré à la prison d'Al Hair, à Riyad, tandis que son fils Hani al Khudari est détenu à la prison de Dhahban, près de Djedda.

En raison de la pandémie actuelle de COVID-19 et de la mauvaise santé de Mohammed al Khudari, nous exhortons Votre Majesté à garantir sa libération sans délai. Nous vous demandons en outre de veiller à ce que les accusations infondées retenues contre Mohammed al Khudari et Hani al Khudari soient abandonnées et qu'ils soient remis en liberté. En attendant, nous vous prions de faire le nécessaire pour que ces deux hommes soient protégés de toute forme de torture ou d'autres mauvais traitements et que Mohammed al Khudari bénéficie immédiatement de soins adaptés.

Je vous prie d'agréer, Votre Majesté, l'expression de ma haute considération.

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



COMPLEMENT D'INFORMATION

Selon les informations reçues par Amnesty International, 68 ressortissants palestiniens, jordaniens et saoudiens ont été répartis en plusieurs groupes à l'ouverture du procès collectif, le 8 mars 2020. Aucun membre de leur famille n'a été autorisé à assister à l'audience, et certains de leurs avocats n'ont pas non plus été admis.

Ressortissant palestinien, Mohammed al Khudari est un médecin et homme politique à la retraite, qui réside en Arabie saoudite depuis une trentaine d'années. Il était le représentant officiel en Arabie saoudite de l'autorité de facto du Hamas à Gaza, en charge de coordonner les relations entre cette autorité et le gouvernement saoudien. Il a démissionné de ses fonctions et est inactif depuis 10 ans en raison de sa maladie.

Hani al Khudari est un ressortissant palestinien n'ayant aucune appartenance politique. Il a obtenu un doctorat en informatique et enseigne actuellement à l'Université Um al Qura, où il a été arrêté.

Mohammed al Khudari et Hani al Khudari ont été victimes de violations flagrantes des droits humains – disparition forcée, arrestation et détention arbitraires, détention au secret et détention à l'isolement notamment. En outre, les deux hommes ont été interrogés à huis clos sans que leurs avocats ne soient présents ni ne participent. Leur traitement et leurs conditions de détention génèrent un stress important et une forte pression psychologique pour eux, notamment pour Mohammed al Khudari qu'on aurait entendu pleurer dans sa cellule chaque soir. Le fait qu'il ne bénéficie pas de soins médicaux adéquats aggrave son état de santé, et il a reçu pendant sa détention un diagnostic pointant une évolution de son cancer. Le traitement qui lui est infligé est contraire à l'interdiction de la torture et des autres formes de mauvais traitements.

Deux semaines avant son arrestation, Mohammed al Khudari a été opéré pour son cancer et il suivait un traitement, notamment par radiothérapie. D'après les documents médicaux partagés par ses proches, à sa sortie de l'hôpital, il devait prendre régulièrement huit médicaments différents dans le cadre de son traitement. Bien qu'il ait eu accès à certains soins médicaux en prison, sa famille craint que Mohammed al Khudari ne bénéficie pas d'une prise en charge adaptée. L'arrestation de ces deux ressortissants palestiniens s'inscrit dans le cadre d'une répression plus vaste exercée par les autorités saoudiennes contre les Palestiniens, les Jordaniens et les Saoudiens qui vivent en Arabie saoudite et sont perçus comme ayant des liens avec les autorités de facto du Hamas. Depuis février 2019, 68 personnes en visite dans le pays ou y résidant ont été interpellées, dont des étudiants, des universitaires et des hommes d'affaires.

Amnesty International a fait état dans un [rapport](#) de l'utilisation systématique par les autorités saoudiennes, depuis 2011, du Tribunal pénal spécial pour faire taire la dissidence. L'organisation a constaté que les juges de cette juridiction ont présidé des procès manifestement iniques et prononcé des peines de prison allant jusqu'à 30 ans ainsi que de nombreuses condamnations à mort en vertu de dispositions vagues de la législation visant à lutter contre le terrorisme et la cybercriminalité.

LANGUES À PRIVILÉGIER POUR LA RÉDACTION DE VOS APPELS : anglais, arabe

Vous pouvez également écrire dans votre propre langue.

MERCI D'AGIR DANS LES PLUS BREFS DÉLAIS ET AVANT LE : 15 mai 2020

Au-delà de cette date, vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir.

PRÉNOM, NOM ET PRONOM À UTILISER : Mohammed al Khudari (il) et Hani al Khudari (il)

LIEN VERS L'AU PRÉCÉDENTE : <https://www.amnesty.org/fr/documents/mde23/1571/2019/fr/>